

**RAPPORT DU JURY DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE COMMUN POUR LE
RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE
(Session 2019)**

Document établi à l'intention de la DIEC

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 avril, celles d'admission les 27 et 28 mai.

Cette année encore, il est regrettable de constater que sur l'ensemble des deux concours 2042 candidats se sont inscrits mais moins de la moitié (942) se sont effectivement présentés aux épreuves d'admissibilité.

Les concours interne et externe de secrétaire administratif étaient ouverts au titre de 5 départements ministériels (éducation nationale, intérieur, affaires sociales, armées et culture, Le jury était constitué de telle sorte qu'il était représentatif de ces différents univers.

Données statistiques

CONCOURS INTERNE

Nombre de postes offerts

Education nationale	Intérieur	Affaires sociales	Culture	Total
24	15	5	1	45

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Inscrits	Présents	Admissibles
Session 2019	824	507	124

Seuil d'admissibilité : 14.50

Seuil d'admission sur la liste principale : 15.20

Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 13.07

CONCOURS EXTERNE

Nombre de postes offerts

Intérieur	Armées	Affaires sociales	Total
14	6	6	26

Nombres de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité nombre d'admissibles

	Inscrits	Présents	Admissibles
Session 2019	1218	482	66

Seuil d'admissibilité : 13.10

Seuil d'admission sur la liste principale : 13.77

Seuil d'admission sur la liste complémentaire : 12.22

Epreuve d'admissibilité

1^{ère} épreuve : Cas pratique (concours externe et interne)

L'épreuve consiste en un cas pratique commun aux deux concours avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destiné à mettre le candidat en situation de travail (durée : 3 heures ; coefficient : 3)

Le sujet consistait, cette année, en la rédaction d'une note à destination du chef de bureau présentant les effets de la réforme du 100% santé pour les assurés et les professionnels du secteur audiologie (ORL et audioprothésistes) ainsi que les moyens de communication mis en place pour faire connaître ce dispositif.

Seconde épreuve : Questions à réponse courte (concours externe)

Cette seconde épreuve est constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte portant au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, sur l'une des 4 options proposées :

- gestion des ressources humaines dans les organisations
- comptabilité et finance
- problèmes économiques et sociaux
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Ce que le jury a valorisé :

- **Annonce d'un plan qui permettait de mettre en lumière les idées essentielles**
- **Respect du plan annoncé**
- **Qualité de l'expression écrite**
- **Réponses aux questions structurées**

Ce que le jury a sanctionné :

- **Le jury regrette que les candidats ne fassent pas assez preuve d'esprit de synthèse, en se limitant trop souvent à recopier des paragraphes entiers des documents fournis**
- **L'orthographe et la syntaxe ont pénalisé de nombreuses copies**

Recommandations aux candidats :

Le jury recommande aux candidats de lire attentivement le sujet, d'élaborer un plan qui permettra de dégager les idées essentielles, de veiller à la qualité d'expression ainsi qu'à la forme (respect de la forme administrative, timbre...)

Le jury constate que dans de nombreux cas, les candidats ont rendu des copies inachevées signe sans doute d'une mauvaise gestion du temps.

Epreuves d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste à un entretien avec le jury.

Cette épreuve vise à apprécier chez le candidat, ses qualités personnelles, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : 25 minutes dont 10 minutes de présentation, coefficient 4)

Ce que le jury a valorisé :

- **Présentation synthétique et dynamique qui sert efficacement la suite de l'entretien**
- **Bonne connaissance de l'environnement professionnel, capacité à s'y situer**
- **Connaissance des grands dossiers et de l'actualité de la fonction publique**
- **Aptitude du candidat à se projeter sur de futures fonctions au travers des mises en situation.**

Ce que le jury a sanctionné :

- **Le manque de préparation était parfois flagrant.**
- **Certains candidats ne maîtrisent pas leurs environnements professionnels proches et encore moins ce qui n'est pas dans leur environnement proche**

Recommandations aux candidats :

Il convient de rappeler aux candidats l'importance de bien préparer leur présentation qui doit servir de point de départ à l'échange avec le jury. Des présentations qui parvenaient à sortir d'une forme trop formatée et stéréotypée ont suscité l'intérêt du jury et ont été valorisées.

Pour les candidats au concours interne, ceux-ci ne doivent pas se limiter à la connaissance de leur environnement professionnel de proximité mais élargir leur vision à l'ensemble des structures relevant de la tutelle des ministères pour lequel le concours est ouvert.